

En Guadeloupe SOYONS ACTEURS DE LA VILLE DURABLE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Direction de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
de la GUADELOUPE

Saint-Phy
B.P. 54
97102 Basse-Terre
Tél. 0590 99 46 46
Fax. 0590 99 46 47

Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral | Planification Urbaine Ville Durable | 0590 99 43 29



**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
des Transports et du Logement

SOYONS ACTEURS D'UN AMENAGEMENT DURABLE

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a organisé, en décembre 2011, le premier « ATELIER LOCAL ÉCOQUARTIER » à l'intention de ses partenaires.

► UN ECO-QUARTIER, POUR QUOI FAIRE ?

L'écoquartier propose une **nouvelle manière de construire et d'habiter la ville, intégrant les critères du développement durable.**

* **Au niveau environnemental** : Faire un usage mesuré des ressources et réduire l'empreinte écologique du quartier et de ses habitants, créer un cadre de vie agréable et attractif.

* **Au niveau social** : Favoriser le développement d'espaces conviviaux, de partage, la participation à l'aménagement et à la gestion du quartier, promouvoir la mixité sociale et générationnelle, mais aussi la diversité des fonctions (habitat, travail, loisirs, culture...).

* **Au niveau économique** : Promouvoir l'économie locale lors de la construction du quartier (matériaux) puis dans son fonctionnement (commerces et services de proximité), et expérimenter des technologies innovantes.

► QUI SONT LES PARTENAIRES ?

Collectivités investies dans la démarche « Ville Durable » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, ADEME, CAUE, UAG, Association des Urbanistes, Ordre des Architectes, aménageurs bailleurs volontaires.

► OU EN EST-ON ?

Cette première journée de travail a permis d'élaborer l'ébauche d'un cadre « référentiel local écoquartier » qui servira de guide aux collectivités, services de l'Etat et aménageurs lors de la conception et l'évaluation de projets (voir grille Madras).

► ET VOUS ?

Le succès des écoquartiers est l'affaire de tous (récupérer l'eau de pluie, installer des panneaux solaires, privilégier l'aération naturelle au lieu de la climatisation, composter, utiliser des écomatériaux, être solidaire du voisinage, marcher ou utiliser les transports en commun...).

CHOISSISSONS LA QUALITE DE L'AMENAGEMENT DURABLE QUAND ON ACQUIERT UN LOGEMENT !

GRILLE MADRAS

(EBAUCHE D'UN CADRE REFERENTIEL LOCAL ECOQUARTIER)

Cette grille servira de référence lors de la conception et l'évaluation des projets.

Lutter contre l'insécurité, la précarité et maintenir le lien social	Prévenir les risques majeurs et gérer un urbanisme en période de crise	Préserver les ressources, les valoriser et lutter contre le changement climatique	Développer durablement le territoire en améliorant le cadre de vie et les services
Assurer la sécurité des personnes et des biens	Prévenir les risques majeurs en croisant les aléas et réduire la vulnérabilité du tissu urbain exposé	Développer l'usage des écomatériaux locaux et recyclés	Développer la maîtrise d'usage dans la conception du cadre de vie
Lutter contre la précarité et l'exclusion en renforçant le lien social	Interdire la construction et la reconstruction dans les zones PPR à risque maximal	Aménager et développer le tri sélectif et le recyclage des matériaux de chantier in-situ	Reconquérir les centres-bourgs et les centre-ville et restaurer l'image de la ville
Privilégier les projets à forte composante solidaire (accès au logement, insertion...)	Renforcer la capacité de résilience des équipements et des réseaux	Innover dans les typologies architecturales bioclimatiques faciles à reproduire	Développer l'offre de circulations douces et transports publics tout limitant l'usage de la voiture
Donner la priorité aux projets urbains en zones dégradées de type RHI	Anticiper l'organisation des secours, transmettre la mémoire des lieux à des « référents-crisis »	Valoriser l'interface rural/urbain et promouvoir les productions locales	Penser l'espace public pour favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale (créer des lieux de convivialité)
Développer des réseaux TIC et les services associés (télé-médecine, télé-travail...)	Renforcer l'autonomie des quartiers (énergie, eau, accès aux soins...)	Réévaluer la place de la nature en ville et, en particulier, des continuités végétales publiques et privées	Associer et accompagner les habitants tout au long de la vie du projet

Contact DEAL : Stéphanie DRACON (réfèrent Ville Durable) Tel : 0590 99 43 29
 mél. : pad.serau.dde-971@developpement-durable.gouv.fr